

# Minière O3 émet des unités suite à l'exercice des droits de participation de l'investisseur stratégique

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ PAR UN SERVICE DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI À ÊTRE PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS.

## TSXV:OIII – O3 Mining

Toronto, le 24 octobre 2024 – O3 Mining Inc. (TSXV : OIII) (« Minière O3 » ou la « Société ») annonce, qu'en lien avec son placement privé d'unités accréditatives qui a été clôturé le 3 octobre 2024 (voir le communiqué de presse de Minière O3 intitulé « [Minière O3 clôture un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditatives](#) »), la Société a émis 40 000 unités accréditatives (les « unités accréditatives ») au prix de 1,92 \$ par unité accréditative pour un produit brut de 76 800 \$ (le « placement »), sous forme de placement privé sans intermédiaire, suite à l'exercice des droits de participation par l'investisseur stratégique de la Société.

Chaque unité accréditative est composée d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « **action d'unité accréditative** ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « **bon de souscription** »), lesquels seront tous deux admissibles à titre d'« action accréditative » (au sens attribué à ce terme au paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à l'article 359.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec)). Chaque bon de souscription confèrera au porteur le droit d'acheter une action ordinaire (non accréditative) de la Société au prix de 1,45 \$ par action ordinaire jusqu'au 28 août 2026.

Après avoir donné effet au placement, la Société a maintenant réalisé deux financements en 2024 pour un produit brut global de 22 895 666 \$, constitué de (i) 21 422 500 \$ en unités de la Société, qui ont été clôturées en deux tranches le 28 août 2024 et le 30 août 2024, et (ii) 1 473 166 \$ en unités accréditatives de la Société, qui ont été clôturées en deux tranches le 3 octobre 2024 et le 24 octobre 2024. Dans chaque cas, la deuxième tranche a été réalisée suite à l'exercice des droits de participation de l'investisseur stratégique de la Société.

« Nous sommes heureux d'avoir réussi à clôturer ces deux financements en 2024 », a déclaré **José Vizquerra, président et chef de la direction**. « Minière O3 est maintenant bien financée pour exécuter nos plans d'exploration et de mise en valeur sur nos propriétés au Québec. Nous continuons de mettre l'accent sur l'avancement de l'étude de faisabilité et de l'étude d'impact pour Marban Alliance en vue de leur réalisation en 2025. Nous prévoyons également réaliser un programme de forage sur notre projet Kinebik, situé le long de la prolifique faille de Casa Berardi. Notre équipe est reconnaissante de pouvoir bénéficier du soutien continu de

# Minière O3

*plusieurs de nos actionnaires existants et d'accueillir de nouveaux investisseurs qui ont participé au placement public et au placement privé de la Société. Au fil de notre progression tout au long de l'année, nous sommes confiants que notre marge de manœuvre financière nous permettra de tirer parti des nouvelles opportunités qui se présentent. »*

Le produit brut du placement sera utilisé par la Société pour engager des « frais d'exploration au Canada » qui seront admissibles à titre de « dépenses minières déterminées » (tels que ces deux termes sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) (les « **dépenses admissibles** ») en lien avec les projets de la Société au Québec. Les dépenses admissibles feront l'objet d'une renonciation en faveur des souscripteurs avec une date d'effet au plus tard le 31 décembre 2024. De plus, en ce qui concerne les souscripteurs qui sont des particuliers admissibles en vertu de la *Loi sur les impôts* (Québec), les dépenses admissibles pourront également être incluses dans le « compte relatif à certains frais d'exploration québécois » au sens de l'article 726.4.10 de la *Loi sur les impôts* (Québec) et dans le « compte relatif à certains frais québécois d'exploration minière de surface » au sens de l'article 726.4.17.2 de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Toutes les valeurs mobilières émises dans le cadre du placement sont assujetties à une période de détention de quatre mois plus un jour suivant la date d'émission, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Le placement reste sujet à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat des valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée « Securities Act of 1933 », telle que modifiée (la « **Loi sur les valeurs mobilières des É.-U.** »), ni de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis, à ou pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis (tel que ce terme est défini dans le Règlement S en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières des É.-U.) à moins d'être inscrites en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières des É.-U. et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables, ou qu'une dispense d'une telle inscription soit disponible.*

## À propos de Minière O3

Minière O3 est une société d'exploration aurifère et un développeur minier sur la voie d'entrer en production à partir de ses camps aurifères prometteurs au Québec (Canada). Minière O3 bénéficie du soutien et de l'expertise d'une équipe de chefs de file de l'industrie dans sa démarche visant à devenir un producteur d'or avec plusieurs gisements de plusieurs millions d'onces d'or au Québec.

Minière O3 est bien capitalisée et elle est propriétaire exclusive de toutes ses propriétés situées au Québec (111 000 hectares). Les titres de Minière O3 se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSXV : OIII) et sur les marchés OTC (OTCQX : OIIIF). La Société vise à offrir des rendements supérieurs à ses

actionnaires et des bienfaits durables à ses parties prenantes. Plus d'informations sont disponibles sur notre site Web à l'adresse <https://o3mining.com>.

## Mise en garde à l'égard des informations prospectives

*Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basées sur les attentes, les estimations, les projections et les interprétations en date du présent communiqué de presse. Tout énoncé qui implique des discussions à l'égard de prévisions, d'attentes, d'interprétations, d'opinions, de plans, de projections, d'objectifs, d'hypothèses, d'événements ou de rendements futurs, incluant l'utilisation du produit du placement, la capacité de la Société à obtenir l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX, le traitement fiscal des unités accréditives, le moment où les dépenses admissibles seront engagées et la renonciation des dépenses admissibles, l'exécution des plans d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés de la Société au Québec, l'avancement de l'étude de faisabilité et de l'étude d'impact pour Marban Alliance en vue de leur réalisation en 2025, la réalisation d'un programme de forage sur le projet Kinebik, le maintien d'une marge de manœuvre financière permettant de tirer parti de nouvelles opportunités, la Société étant sur la voie d'entrer en production, la démarche visant à devenir un producteur d'or avec plusieurs gisements de plusieurs millions d'onces au Québec, et l'offre de rendements supérieurs à ses actionnaires et de bienfaits durables à ses parties prenantes (utilisant souvent, mais pas forcément, des expressions comme « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « interprété », « de l'avis de la direction », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « échéancier », « prévisions », « estime », « est d'avis », « a l'intention », ou des variations de ces expressions ou des énoncés indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient » ou « devraient » se produire, « se produiront » ou « seront atteints ») n'est pas un énoncé de faits historiques et pourrait constituer de l'information prospective et a pour but d'identifier de l'information prospective. Cette information prospective est basée sur des hypothèses raisonnables et des estimations de la direction de la Société et, au moment où elle a été formulée, implique des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations de la Société soient significativement différents des résultats, des performances ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par cette information prospective. Bien que l'information prospective contenue dans le présent communiqué soit basée sur des hypothèses considérées raisonnables de l'avis de la direction au moment de leur publication, les parties ne peuvent garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de titres que les résultats réels seront conformes à l'information prospective, puisqu'il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus, et ni la Société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité pour la précision ou le caractère exhaustif de l'information prospective. La Société n'entreprend et n'assume aucune obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif ou toute information prospective contenue dans les présentes en vue de refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si requis par la loi.*

**La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse. Aucune bourse ni aucune commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.**

# Minière O3

**Pour de plus amples renseignements sur Minière O3, veuillez communiquer avec :**

**José Vizquerra** | Chef de la direction, président et administrateur  
[info@o3mining.com](mailto:info@o3mining.com)

**Alex Rodriguez** | Vice-président, développement corporatif  
[arodriguez@o3mining.com](mailto:arodriguez@o3mining.com)

Téléphone : +1 (647) 391-7724

Sans frais : +1 (833) 979-3516